

INSEE

Un indice au dessus de tout soupçon ?

JEAN BARTHELEMY

UN indice de 0,3 % en juillet, 0,3 % en août, il n'en faut pas plus pour que le gouvernement se félicite des premiers succès de sa politique, à grand renfort de déclarations ministérielles et de spots télévisés. Indique-t-on les perspectives salariales ? C'est le maintien du pouvoir d'achat moyen à la fin de 1983, par rapport à l'indice INSEE, bien sûr. Toujours ce fameux indice, si contesté avant le 10 mai, mais que les confédérations syndicales, pas plus que le gouvernement ne sont prêts à remettre maintenant en cause. La CFDT bannit soigneusement de la presse confédérale toute critique de l'indice INSEE. La CGT se montre presque gênée de l'évolution de son propre indice plus rapide à la hausse que celui de l'INSEE. Aucune proposition gouvernementale n'est faite pour changer quoi que ce soit à l'indice officiel ou pour élaborer de nouveaux indicateurs. L'indice INSEE serait-il brusquement devenu un indice au-dessus de tout soupçon ? Tout autant qu'hier nous devons refuser qu'il soit la référence obligée pour les augmentations de salaire.

Le truchage de l'indice n'est pas le fait de hauts fonctionnaires qui remplaceraient les hausses de prix jugées excessives par des chiffres plus bas. Le problème est bien plus fondamental : il tient, d'une part, à l'ensemble des choix et des conventions qui président au calcul de l'indice. D'autre part, et surtout, il tient à l'utilisation de l'indice des prix comme arme pour la police des salaires alors que cet indice ne reflète pas la réalité des dépenses des travailleurs.

Un indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie

Le coût de la vie, pour un travailleur, c'est ce qu'il faut dépenser chaque mois pour se nourrir, se loger, se vêtir, élever ses enfants, etc. Cela se constate à la fin de chaque mois : si le coût de la vie augmente, il faudra dépenser plus, ou bien se restreindre. Mais ce n'est pas cela que mesure l'indice INSEE. Citons le point de

vue officiel : « *Un indice de prix a trait aux prix et à rien d'autre. La construction d'un indice de prix doit éviter avec la plus grande rigueur toute ingérence d'un facteur de variation de la dépense étranger à une variation de prix.* » En procédant ainsi, l'INSEE se place d'un point de vue bien précis : celui de la mesure d'une hausse des prix pure (celle qui intéresse le patronat pour ses prix de revient ou sa politique commerciale) et non pas du point de vue de la hausse du coût de la vie. Que se passe-t-il ?

a) Des dépenses qui n'ont pas de prix
On supprime de l'indice certaines dépenses sous le prétexte qu'elles sortent de la définition habituelle de la consommation ou qu'elles n'ont pas de prix au sens strict du terme. Et pourtant les travailleurs doivent bien les payer. Sont ainsi exclus : les prélèvements obligatoires (impôts directs, cotisations sociales, vignette auto) ; tous les achats d'occasion (notamment les automobiles) ; les achats de logement (le ménage qui choisit d'acheter son logement est considéré de la même façon que le promoteur immobilier qui fait un investissement) ; les assurances ; le coût du crédit à la consommation (pourtant on n'a souvent pas le choix) ; les frais de garde des enfants.

Toutes dépenses qui, on le sait, ont fortement augmenté ces dernières années et sont peut-être promises à de nouvelles hausses.

Le traitement des impôts est bien particulier puisque l'indice accepte de prendre en compte les impôts indirects (TVA) mais pas les impôts directs. On peut donc manipuler l'indice à la baisse en diminuant les taux de TVA, mais si les impôts sur le revenu ou les impôts locaux augmentent, l'indice ne bougera pas !

On remarque aussi que les dépenses de santé sont comptées en valeur brute et non pas après déduction du remboursement de Sécurité sociale. Si le ticket modérateur augmente, on ne verra rien dans l'indice ! On retrouve bien la différence de point de vue : le travailleur s'intéresse à ce qu'il est obligé de déboursier effectivement pour se soigner et non pas au

Indice d'été : méfiance...

Les indices d'été, et particulièrement celui d'août, doivent être pris avec précaution. Dans une note au Conseil national de la statistique, en 1979, l'INSEE l'expliquait ainsi : « *Du fait des vacances, la structure des dépenses des ménages se modifie fortement pendant les mois d'été et on assiste à un déplacement de clientèle des zones urbaines vers les centres touristiques. L'indice des prix ne retrace pas ces mouvements car les structures budgétaires par produit restent fixes toute l'année et de même la liste des points de vente retenus reste également fixe.* » En clair, l'augmentation du prix des glaces ou de l'ambre solaire dans les stations de vacances n'apparaît pas dans l'indice...

L'INSEE ajoutait « *D'autre part, certains points de vente où s'effectuent les relevés sont fermés et dans ce cas les prix sont simplement reconduits. Ceci peut entraîner une certaine sous-estimation de prix relevés au mois d'août (...)* Sur ce point il a été noté que la fragilité de l'indice du mois d'août devait être mentionnée, puisque cet indice paraît fin septembre lorsque s'engagent les négociations salariales. »

On ne saurait mieux dire...



Que faut-il pour faire un indice des prix ?

Un indice des prix vise à montrer l'évolution dans le temps du niveau des prix à la consommation. Par exemple, si la viande augmente de 3 % en un mois, on pourra dire que l'indice de la viande est passé à 103 en février par rapport à 100 en janvier.

Toutes les sortes de consommation n'ont pas la même importance dans un budget. Il faut donc pondérer les différents indices élémentaires. Si la part de l'alimentation est très forte dans un budget, le budget souffrira donc particulièrement des hausses des produits alimentaires.

Puisque toutes les couches de la population n'ont pas le même type de répartition de leur revenu (selon le niveau de salaires ou le lieu d'habitation), il faut choisir une population de référence pour établir les pondérations.

Enfin, on ne peut observer la totalité des prix de tous les produits. On est donc conduit à choisir des articles (et donc aussi des points de vente) qu'on estime particulièrement représentatifs de l'évolution de l'ensemble des prix.

Tous ces choix ont évidemment leur importance. Ceux que fait l'INSEE ne sont pas innocents. L'effet essentiel consiste à travailler sur des moyennes, ce qui bien sûr ne traduit pas les situations extrêmes. Les conditions de vie du smicard, du chômeur, ne sont pas celles de la moyenne. Ce que payent les locataires de la région parisienne est bien plus élevé que la moyenne nationale des dépenses de logement.

prix « pur » ou « théorique » de la journée d'hôpital.

b) Les dépenses qu'on ne choisit pas.

On ne tient pas compte de l'augmentation de certaines dépenses sous prétexte que ce ne sont pas des augmentations de prix. Par exemple, pour les transports quotidiens, les travailleurs chassés du centre des villes par la rénovation urbaine habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail et donc dépensent plus en transports. Mais l'indice INSEE ne considère que le prix du kilomètre SNCF et non pas l'accroissement forcé de la distance parcourue. Il est bien connu que certains produits sont plus chers uniquement à cause d'un plus bel emballage. Mais ce bel emballage sert aussi à forcer à la consommation de quantités plus importantes ; yaourts vendus par 6 et non plus à l'unité, quincaillerie vendue par paquet et non plus au détail... autant de dépenses supplémentaires.

Autre exemple : il arrive que la pomme de terre ordinaire à bas prix disparaisse du marché et que l'on doive acheter des pommes de terre nouvelles trois ou quatre fois plus chères. Mais l'INSEE ignore cette dépense supplémentaire si les prix des deux qualités de pommes de terre nouvelles trois ou quatre fois plus chères. Mais l'INSEE ignore cette dépense supplémentaire si les prix des deux qualités de pomme de terre n'ont pas augmenté.

c) Les changements de produit.

La difficulté principale dans la mesure de la hausse des prix est celle des « changements de produits » accompagnés de changement de « qualité ». Il est vrai que des produits changent, que des produits nouveaux apparaissent. C'est même un moyen pour les patrons de tourner le blocage des prix : ils changent l'emballage, la couleur, ils ajoutent un gadget et ils augmentent le prix sous le prétexte que le « nouveau » produit est « meilleur » que le précédent. C'est ainsi que sur tous les produits qui nous paraissent indispensables, les fabricants peuvent imposer au consommateur le remplacement d'un modèle par un autre plus cher mais qui dure peut-être moins longtemps. Il n'est même pas nécessaire que l'ancien ait complètement disparu. Il suffit que les marchands trouvent le moyen de faire acheter aux consommateurs le nouveau plutôt que l'ancien : difficultés pour fournir des pièces de rechange pour l'ancien modèle, délais de livraison plus longs, « facilités de paiement » pour le nouveau, matraquage publicitaire...

Le phénomène de la baisse de qualité des produits est fréquent : l'usure plus rapide des ampoules électriques ou des vêtements sont des exemples parmi les plus communs. Ils mettent en lumière les deux aspects de l'effet qualité : dans la plupart des cas, il est impossible à mesurer objectivement et il est imposé au consommateur. On le voit très simplement : l'aspirine vitaminée est-elle de qualité supérieure à l'aspirine normale ? La lame X permet-elle vraiment trois fois plus de ra-

sages que la lame Y ? Le modèle du salon est-il meilleur que celui de l'an dernier ? Pourtant, à chaque fois le prix augmente !

L'INSEE camoufle cette hausse réelle, jusqu'à l'annuler complètement, derrière une simple augmentation de qualité de produits nouveaux.

Indice INSEE et hausse des salaires

Si un indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie, pourquoi vouloir imposer le seul indice INSEE dans les négociations salariales ? Le patronat va-t-il pouvoir continuer à utiliser l'indice dans les négociations salariales bien qu'il ne soit pas construit pour cela ? Le gouvernement issu du 10 mai va-t-il faire de même pour la fonction publique et tout le secteur public et nationalisé ? Qu'il utilise l'indice de l'INSEE pour apprécier les résultats de sa politique ou plus grossièrement comme arme de propagande, c'est une chose. Mais l'imposer comme unique instrument de référence pour mesurer les conditions de vie des salariés et donc les salaires qui sont accordés, c'en est une autre, et fort différente.

Ce n'est pas l'indice qui doit limiter les revendications de salaire. Même mesurée selon les intérêts des travailleurs, la hausse des prix n'est pas un plafond aux revendications, « ce qu'il serait légitime de revendiquer » ! C'est purement et simplement le minimum nécessaire pour que la situation ne se dégrade pas. Au-delà, ce qui fixe le partage entre profits et salaires, c'est la lutte des classes et pas un indice, fut-il négocié. C'est la bourgeoisie qui présente l'indice comme un moyen naturel de régler le partage salaire-profit.

Quel indicateur de référence doit-on choisir pour imposer la garantie effective du pouvoir d'achat des travailleurs contre la hausse des prix ? Comment peut-il être élaboré, contrôlé par les travailleurs ? Comment imposer un instrument de référence, unitaire entre les organisations syndicales, qui représente bien la réalité de ce que vivent les travailleurs et notamment les plus défavorisés ?

Nul ne peut se soustraire à ce débat. L'acceptation de l'indice INSEE marquerait un abandon des revendications qui, pour être moins voyant qu'une révision en baisse du SMIC revendiqué ou un renvoi à plus tard des 35 heures, n'en serait pas moins grave.

